

Changement chauffe eau bail professionnel

Par Delaite Emilie, le 22/06/2017 à 12:34

Bonjour, je loue un cabinet médical, mon chauffe eau qui a dix ans coule en permanence, ma propriétaire me dit que c'est à moi de faire le nécessaire elle considère qu'elle ne possède que les murs et que par conséquence toutes réparations est à ma charge. Je voudrai savoir, si c'est à moi de payer le plombier, le nouveau chauffe eau. Comme je n'ai pas besoin d'eau chaude est ce que je peux condamner l'arrivée d'eau et ne pas remettre de chauffe eau étant donné que ce n'est pas compris dans les mur et que c'est mon prédécesseur qui l'a installé ?